



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

N°1

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250210-20250203BIS-DE

DELIBERATION N°2025-02-03

**DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET
ASSAINISSEMENT 2024**

L'an deux mille vingt cinq, le 10 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 février 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGUET, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme GUERITEAU, Mme RIVIERE, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ

REPRESENTES :

M. LANGLOIS par M. LEPRETRE
Mme MANTRAND par M. CAMARD
Mme ALLIX par Mme QUINET
Mme MERVOYER par Mme KARM

ABSENTS :

M. DEVERS

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29
Représentés : 4
Votants : 28
Présents : 24
Absents : 1

Formant la majorité des membres en exercice

Faustine URBAIN est désignée secrétaire de séance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 92-125 du 6 février 1992 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération 2024-04-28 Bis du Conseil municipal du 02 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 de l'assainissement de la commune de Maule, la délibération 2024-06-54 du 24 juin 2024 portant adoption de la décision modificative n°1, la délibération 2024-09-72 du 23 septembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°2 et la délibération 2024-12-92 du 16 décembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°3 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative N°4 du budget primitif 2024 de l'assainissement ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 30 janvier 2025 ;

ENTENDU l'exposé de M. Hervé CAMARD, maire adjoint

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte par chapitre la décision modificative N°4 suivante du budget assainissement 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 3,00 €
- Article 022 – Dépenses imprévues	- 3,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	+ 3,00 €
- Article 66112 – Intérêts – rattachement des ICNE	+ 3,00 €
Total dépenses de fonctionnement	+ 0,00 €
SOLDE FONCTIONNEMENT	0,00 €



Faustine URBAIN
 Secrétaire de séance

Olivier LEPRETRE
 Maire de Maule